

DU SAMEDI 12 AU SAMEDI 19 AVRIL 2025  
SÉJOUR DE 6 À 13 ANS - SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

# SEJOUR DE PRINTEMPS

INSCRIPTION DU LUNDI 3 AU SAMEDI 8 MARS 2025

PADDLE, CATAMARAN, KAYAK,  
PONEY, CROISIERE EN BATEAU  
AUTOUR DU FORT BOYARD...



## RENSEIGNEMENTS

01 43 96 77 03  
01 43 96 77 28

VILLE DE  
**MAISONS-ALFORT**

**Direction Enfance-Education**  
du lundi au vendredi de 8h30  
à 11h30 et de 13h30 à 17h30  
le samedi de 8h30 à 11h30



[WWW.MAISONS-ALFORT.FR](http://WWW.MAISONS-ALFORT.FR)



PLAN INTERACTIF



VILLE DE MAISONS-ALFORT

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dans tous les cas, vous munir impérativement des documents originaux suivants

- ✓ Livret de famille
- ✓ Carnet de santé
- ✓ 1 Photo d'identité
- ✓ Se munir du numéro d'allocataire (CAF)
- ✓ Attestation d'affiliation pour les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire

Si vous n'avez pas inscrit votre enfant en accueil de loisirs, en classe de découverte ou en séjour de vacances d'hiver pour l'année 2024/2025, vous devez **obligatoirement** vous munir des documents originaux suivants :

- **2 justificatifs de domicile** récents (moins de 3 mois) et différents :
  - **Vous êtes locataire** : dernière quittance de loyer, facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation
  - **Vous êtes propriétaire** : facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation
  - **Vous êtes hébergé** :
    - **Pour vous** : 2 justificatifs de domicile récents et différents (attestation sécurité sociale, attestation de paiement CAF avec votre nom et adresse sur Maisons-Alfort)
    - **Pour la personne qui vous héberge** : fournir une attestation sur l'honneur avec les noms et prénoms de toutes les personnes hébergées
      - + ses 2 justificatifs de domicile récents et différents, (quittance de loyer, facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation)
- **Justificatifs de ressources de chaque parent y compris pour les gardes alternées**
  - Les 3 derniers bulletins de salaire, ou la notification de décision France Travail
    - + les justificatifs de paiement des indemnités, ou justificatifs de paiement sécurité sociale si arrêt de maladie, ou attestation CAF avec indemnités lors du congé maternité ou parental
  - Dernière déclaration trimestrielle de revenus déclarés à l'URSSAF (ou autre) pour les professions libérales, les entrepreneurs, les artisans, les commerçants
  - Dernier avis d'imposition sur les revenus
  - Dernière attestation de paiement ou non-paiement de vos Allocations Familiales (CAF)
  - **Pour les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire** : attestation d'affiliation délivrée par le Centre de Sécurité Sociale

### LA PRÉSENCE D'UN PARENT EST OBLIGATOIRE

Le règlement du séjour se fait via le portail citoyen peu de temps après l'inscription

Les tarifs sont échelonnés selon le Quotient Familial de 162,40 € à 592,76 €

**AUCUNE ANNULATION POSSIBLE APRÈS LES INSCRIPTIONS**